COMITE DE SUIVI FEADER du 6 avril 2016
Type d'opération 8.5A : Amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers

Grille de sélection ayant reçu l'avis favorable du Comité

Critère de sélection	Modalités	Points
Type de d'opération collective ou non collective	projet collectif	**6**
	projet porté par une structure de regroupement (OGEC,GIEEF, ASA,,ASL, coopératives) ou projet s'inscrivant dans le cadre d'une action collective à caractère environnemental non spécifiquement forestière	**3**
	projet non collectif ou hors structure de regroupement	**0**
Localisation de l'opération	secteur identifié comme prioritaire au titre d'un plan stratégique forestier (PNFB,PPRDF, SRGS,SRA) et au titre d'une politique publique à caractère environnementale (SRCE, Plan National d'Action pour les espèces menacées, Natura 2000, zone de captage, SAGE, APPB, plan de restauration d'un milieu etc.....)	**6**
	secteur identifié comme prioritaire au titre d'une politique forestière (action à caractère environnemental)	**3**
	secteur non identifié comme prioritaire au titre d'une politique forestière	0
Fourniture de services écosystémiques (analysée au vu du diagnostic fourni dans la demande)	**Changement climatique : anticipation, augmentation de la résilience, adaptation**	
	opération sylvicole permettant l'augmentation de la résilience des peuplements ou la diversification des habitats en vue d'une adaptation ou d'une anticipation sur le changement climatique	**4**
	Autres opérations	**0**
	Autres services écosystémiques	
	opération marquée par une plus-value en matière de fourniture de services écosystémique hors travaux sylvicoles ; cette plus-value est évaluée par le service instructeur à partir du diagnostic fourni par le porteur de projet tel que prévu dans les conditions d'admissibilité, et au regard des enjeux environnementaux (1) NB: [Les résultats recherchés visent à la fourniture de services écosystémiques à court ou moyen terme, sans recherche d'objectifs de production à long terme]	**3**
	Autres opérations	**0**
Certification environnementale	la forêt bénéficie d'une certification environnementale (PEFC, FSC)	2
	la forêt ne bénéficie pas d'une certification environnementale	0

(1) par exemple filtration des eaux, maintien des sols, qualités des eaux, maintien ou contribution à la diversification de mosaïque d'habitats du massif...).

Les projets sont classés par ordre décroissant de notes totales et retenus dans cet ordre jusqu'à épuisement des crédits. Tout projet obtenant une note inférieure ou égale à **8** est rejeté même si les crédits ne sont pas épuisés.

Si égalité de note dans le choix du dernier dossier à retenir dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée, analyse du caractère global ou intégré (changement climatique et autres services écosystémique) : priorité aux dossiers qui proposent le plus grand nombre de services